



Belvaux/Sanem, le 6 décembre 2024

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail en date du 26 novembre 2024, réf N° 3A/2024/3961/174, la société

SDTP SARL

a eu l'autorisation pour l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque HIDROMEK, du type HMK140W-3R avec le numéro de construction K120804.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du 6 décembre 2024 au 15 janvier 2025 inclus.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

fra empêchée, e adjointe

Tamara Duschène

Manon Greven

Pour le Collège des bourgmestre et échevins, la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz